

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**UDEP - CONTRAT POUR LE
CONTRÔLE D'APPAREILS
DE DÉTECTION DE GAZ**

D_2026_0081

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-28 de son annexe ;

Annemasse agglo est propriétaire et exploitante de l'usine de dépollution des eaux usées localisée Chemin des Bois de Vernaz, 74240 GAILLARD. A ce titre, l'UDEP Ocybèle est soumise au contrôle annuel des dispositifs fixes de contrôle de l'atmosphère. Par conséquent, il est proposé d'établir un contrat sur 3 ans avec Teledyne Oldham Simtronics situé ZI EST Rue Mathieu Orfila, 62027 ARRAS, pour un montant de 2969,94 euros Hors-Taxe.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER les termes dudit contrat.

DE SIGNER lui-même ou son représentant ledit contrat

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 22/04/2026
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le 23/04/2026
ID : 074-200011773-20260421-D_2026_0081-AU

AVENANT

CONTRAT ESSENTIEL REF FR000291041

Entre **TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS SAS** dont le siège social est à ARRAS 62027 Z.I. EST Rue Mathieu Orfila SAS au capital de 17 284 080 euros - RCS n° 478482383 Représentée par Monsieur Michel Spellemaeker, Directeur SAV, dûment habilité pour les présentes et _____ dont le siège social est à _____ au capital de _____ euros - RCS _____ Représentée par Monsieur _____ dûment habilité pour les présentes (le « Client »).

Assistance du client : Le Client sera tenu de faire accompagner le technicien TELEDYNE OLDHAM SIMTRONICS par un membre de son personnel et lui assurera l'accès libre et sans danger à l'installation, et notamment mettra à disposition les moyens nécessaires pour parvenir aux organes de mesure et changer les pièces éventuelles (échelles, nacelle, échafaudage...).

Il est rappelé que le montant du contrat ESSENTIEL n'inclut pas le remplacement des cellules et que les pièces détachées changées lors des visites de maintenance feront l'objet d'une facturation séparée.

Les Parties reconduisent le contrat essentiel ref FR000291041 signé le selon les conditions suivantes :

Société : ANNEMASSE VOIRONS AGGLOMERATION

N° Client : 0000139

Durée du contrat : 3 an(s)

Sites couverts par le contrat : 1

Montant total du contrat : €2,969.94 HT

Conditions de règlement : Net 60



Compte Client	Nom du client	Type de contrat	Numéro de contrat	
0000139	ANNEMASSE VOIRONS AGGLOMERATION	Essentiel	FR000291041	
Gestionnaire du contrat	Téléphone	E-mail	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
DELPHINE JAOUEN	04 50 87 83 14	delphine.jaouen@annemasse-agglo.fr	01/01/2026	31/12/2028

DETAILS PAR SITE

Technicien	Site d'intervention	Nombre de visites sur 12 Mois	Montant par visite	Montant
Gilles SACCARDO	ANNEMASSE VOIRONS AGGLOMERATION - STATION D'EPURATION OCYBELLE CHEMIN DU BOIS DE VERNAZ - 74240 - GAILLARD test au gaz des deux Honeywell UNIPOINT	1	€989.98	€2,969.94
			Montant Total € HT	€2,969.94

LISTE DU MATERIEL COUVERT PAR SITE

Site d'intervention	Numéro de série	Matériel
ANNEMASSE VOIRONS AGGLOMERATION - STATION D'EPURATION OCYBELLE CHEMIN DU BOIS DE VERNAZ - 74240 - GAILLARD		
ANNEMASSE VOIRONS AGGLOMERATION - STATION D'EPURATION OCYBELLE CHEMIN DU BOIS DE VERNAZ - 74240 - GAILLARD		/

DUREE DE GARANTIE DES PIECES DE RECHANGE (selon article 12 des conditions générales)

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 23/04/2026



ID : 074-200011773-20260421-D_2026_0081-AU

Produits	Durée (en mois)	Commentaires
Portables (Electronique)		
BM 25, BM 25W	24	
Centrales (Electronique)		
CPS, MX 16, MX 32, MX 43, MX 52, MX 62, Surveyor 4B, Wings	24	
Détecteurs (Electronique uniquement)		
CTX 300, iTrans 2, CPS 10, OLC(T) 10(N), OLC(T) 20, OLCT 60, OLCT 80, OLCT 700/710, DG7	24	DGi7: 12 mois
OLC(T) 100 (XPIR)	36	
GD10P	60	
GD1	60	
IR, UV/IR, IR3 modèle FV40	36	
DF-TV7 3IR / DM-TV6 3IR	36	
DF-TV7 UV/2xIR / DM-TV6 UV/2xIR	24	
Cellules / Sensors		
O2 (version standard ou présence Hélium)	24	O2 mini (BM25) : 12 mois Modèles DG7 & DM : 12 mois iTrans & iTrans2 : 18 mois
O2 (longue durée de vie)	48	
CO	24	Null H2 : 12 mois
H2S (électrochimique)	24	
H2S (semi-conducteur)	60	
O3	6	
N2H4	6	
HF	6	
COCl2	6	
F2	6	
CO2 pour CTX300 IR fabriqués à partir de Juillet 2015	36	
XPIR (cellule infrarouge pour iTrans 2, OLCT 60, OLCT 80, et OLCT 100)	36	Version CO2. 24 mois sur cellules pour gaz réfrigérants
Catalytique/Catharométrie	24	

Pour Teledyne

Nom : Michel Spellemaeker

Titre : Directeur SAV

Date : 30/01/2026

Signature :

Pour le Client

Nom :

Titre :

Date :

Signature :

Teledyne Oldham Simtronics SAS

DIRECTION SAV

Capital 17 284 080 € - RCS ARRAS 478 482 383

A.P.E. 2651B - TVA Intra FR 33 478 482 383

Rue Orfila - 11, EST - CS 20417

62027 ARRAS CEDEX

Tél: +33.(0)3.21.60.80.00 - Fax: +33.(0)3.21.60.80.00